

# Pour une rentrée, des conditions de travail et des moyens à la hauteur des enjeux éducatifs de notre collectivité

Lors de cette rentrée scolaire, votre syndicat CGT sera à vos côtés et vigilant sur le respect des conditions de travail des agent.es non titulaires recruté.es sur les temps périscolaires et extra scolaires. Après le fiasco de cette fin d'année scolaire 2022-2023, nous nous engageons auprès de vous pour obtenir certains rattrapages et pour gagner de nouveaux droits pour les collègues de la filière animation - éducation et au-delà ...

## Rémunérations

- La panne informatique a contraint le travail de nos collègues en charge de la paie et empêché l'édition de fiches de paie. Soyons extrêmement attentif aux fiches qui sortiront prochainement et qui doivent faire l'objet de rectificatifs des rémunérations, notamment pour les vacataires subissant de fortes fluctuations ! En particulier, l'**indice majoré à l'échelon 1 du grade d'adjoint d'animation** devrait être à 367 pour les CDD en contrat d'animation/pause méridienne, à la suite de deux majorations pour tenir compte de la hausse du SMIC (Cf. décret N°2023-312 du 26 avril 2022), alors qu'il est resté à 342 ou 352.
- **Remboursement des frais de transport des non-titulaires :** Après des relances répétées, la **CGT a obtenu la promesse orale de sa mise en œuvre imminente**, jusqu'à 50% selon le nombre d'heures travaillées : gardez bien vos justificatifs pour obtenir le remboursement !

## Déprécarisation

2023, dans un contexte de panne informatique, sera, et nous le déplorons fortement, une année blanche pour cette mesure permettant de transformer des petits contrats en CDD longs. L'administration garantit que l'effort se poursuivra bientôt et étudie d'ores et déjà le cas de 6 postes d'enseignement artistique.

Chantier prévu dans le protocole d'accord 2016-2020, il a permis 2 années de suite de consolider la situation de certain-es collègues. La CGT se battra pour qu'il y ait un rattrapage, qui ne doit pas se limiter aux seuls animateurs-trices principaux-pales comme cela a été le cas jusqu'ici (critères actuels : être AP depuis 3 ans – 3 temps d'intervention midi/soir/mercredi – ACM).

Dans nos liens réguliers au sein des structures péri et extra-scolaires, nous constatons qu'il y a beaucoup de collègues ayant uniquement un contrat fixe de 8h40/semaine pour les pauses méridiennes, payé-es en état d'heures pour les autres temps (matin, soir, ACM, ...) à concurrence d'un équivalent Temps Plein, parfois depuis plus de 10 ans !

## Prime Ségur

Nos collègues chargés du suivi socio-éducatif des élèves en difficulté remplissent toutes les conditions pour en bénéficier, à l'instar de nombreux professionnels de la santé et de l'action sociale, en termes de formation, d'activité... Sauf en termes d'employeur ! A Lille, exception nationale, c'est la Caisse des écoles qui les emploie... **Une injustice qui pourrait être compensée par une augmentation de l'IFSE.** Interpelée par la CGT, la Ville annonce que cela serait étudié d'ici la fin d'année : **On prend rendez-vous pour qu'ils ne restent pas les oubliés du Ségur !** De la même façon, nous veillons aux autres catégories qui pourraient répondre aux critères, comme les ATSEM ?

## Attractivité, reconnaissance de nos emplois

**Rendre plus attractif les postes en contrat d'animation** en CDD en pause méridienne par la formation (bourse BAFA) et l'extension de contrat aux temps périscolaires (matin, soir, mercredi) en adéquation avec les besoins de terrain et d'encadrement

- **Créer des postes d'AESH** à la hauteur des besoins d'encadrement des enfants
- **Respecter les normes d'encadrement pour les animateurs.trices travaillant en temps de pause méridienne**, Soit : 1/14 et 1/18 en pause méridienne comme affiché par notre collectivité (même si ce temps n'est pas déclaré Jeunesse et Sport) pour assurer la sécurité physique et morale des enfants et des encadrants, conformément à la charte de la pause méridienne et pour assurer un service d'animation de qualité (clubs, ...)
- **Revendiquer une prime d'encadrement pour les animateurs-trices principaux-pales**, qui n'ont aucune gratification eu égard à leurs responsabilités (augmentation de NBI comme pour les ATSEM maître-sses de stage)
- Faire respecter l'engagement non tenu par l'administration de **passer au grade d'agent de maîtrise les ATSEM encadrant des contrats d'apprentissage** (aucune promotion à la CAP de décembre 22 et juin 23)

## 1607 H – Pénibilité

La CGT demandé un bilan et la possibilité de renégocier certains points (revalorisations, aménagement du temps, cycles atypiques, ...). Ce sera le cas début 2024. Une hypothèse de compensation de la perte des jours d'ancienneté se dessine autour d'une augmentation de l'IFSE. Nous voulons également revoir les critères de pénibilité pour la filière animation, exclue à ce jour du tableau des sujétions.

**Rejoindre la CGT, c'est être plus fort pour défendre ses droits et en gagner de nouveaux !**

Syndicat CGT des personnels actifs et retraités de la Ville de Lille – Hellemmes – Lomme  
Hôtel de ville de Lille – 3ème pavillon – entresol Tél. : 03 20 49 51 45 / 06 27 52 39 97  
WWW.CGT-VILLEDELILLE.COM